

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALLAINVILLE-AUX-BOIS
DEPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET
CANTON DE RAMBOUILLET

Séance du 11 avril 2023

Le conseil municipal de la commune d'Allainville-aux-bois s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation de Monsieur Gilles QUINTON, Maire.

Etaient présents :

Mesdames : G. FONTANA, V. OMONT, F. PENDINO

Et

Messieurs : S. BLIN, X. CHARRON, G.
QUINTON, G. FAMEL, J. PAULAT, P. PRUVOST,

Etaient absents excusés :

Monsieur FRANCHI donne pouvoir à Monsieur BLIN et Madame ROBILLARD donne pouvoir à Monsieur PAULAT.

Il a été procédé selon l'article L.2121-15 du code général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil municipal, Monsieur Xavier CHARRON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions.

Ordre du jour

Le conseil municipal ayant reçu le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal du 08 novembre 2022 par mail, approbation des membres présents et signature du compte-rendu sont faits ce jour.

Délibérations

Approbation du compte de gestion 2022 de la perception de Saint Arnoult en Yvelines et compte administratif 2022 de la commune

Monsieur Xavier CHARRON présente le compte de gestion 2022, ainsi que le compte administratif communal 2022.

Fonctionnement :

Résultat 2021 : 443 779.56 €

Exécution 2022 : 31 014.33 €

CCAS : 1 861.51 €

Résultat cumulé de clôture 2022 : 476 635.40 €

Investissement :

Résultat 2021 : - 29 838, 52 €

Résultat 2022 : - 431 698, 74 €

Résultat cumulé de clôture 2022 : - 461 537, 26 €

Résultat clôture de l'exercice 2022

Fonctionnement : 476 635.40 €

Investissement : - 461 537, 26 €

Résultat clôture 2022 : 15 118,14 €

Le montant sera repris au budget primitif 2023

Monsieur le Maire quitte la salle afin de ne pas participer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion 2022 établi par le responsable du SGC de Rambouillet et le Compte Administratif 2022 de la commune.

Vote 10 voix « pour » des membres présents et ayant donné pouvoir.

Affectation du résultat de l'exercice du budget communal de 2022

Le conseil municipal de la commune approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2022 qui sera reporté sur le budget primitif 2023 :

Résultat de fonctionnement

A / Résultat de l'exercice 2022 = 31 014.33 €

B / Résultat antérieur reporté = 445 641.07 € (dont 1 861.51 dissolution du CCAS)

C / Résultat de clôture à affecter : 476 655.40 €

Résultat d'investissement

A / Résultat de l'exercice 2022 : - 431 698.74 €

B / Résultat antérieur reporté : -29 838.52 €

C / Résultat de clôture cumulé : - 461 537.26 € (montant à mettre au D001 du BP 2023)

Besoin de financement : 461 537.26 €

Affectation au compte 1068 : 461 537.26 €

Excédent reporté : 15 118.14 € (montant à mettre au R002 du BP 2023).

Résultat de clôture 2022 : 15 118.14 €, montant repris au Budget Primitif 2023.

Monsieur Xavier CHARRON explique que le résultat de l'investissement de 2022 est négatif car il tient compte des importants travaux de voiries réalisés et de la vidéo surveillance. Il ajoute que les subventions attendues ne seront perçues qu'en 2023.

Vote 11 voix « pour » des membres présents et ayant donné pouvoir.

Vote des taux d'imposition 2023

Monsieur le Maire indique que la commission de budget n'a pas voté d'augmentation de taux pour 2023.

Depuis 2020, le taux de la Taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de la Taxe d'habitation (sur résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Le conseil municipal de la commune approuve les trois taux d'impôts 2023 :

La Taxe foncière soit 21.14 %
La Taxe foncière non bâtie soit 28.55 %
La Taxe d'habitation soit 5.30%

Vote 11 voix « pour » des membres présents et ayant donné pouvoir.

Budget Primitif 2023 de la commune

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2023 comme suit :
Vu le code CGCT article L1612-1 et suivants
Le budget primitif sera présenté équilibré.

Dépenses Fonctionnement 2023 :

Total des dépenses de fonctionnement **401 566,14 €**

Recettes Fonctionnement 2023 :

Total des recettes de fonctionnement (hors ligne R002) : 386 448,00 €
R 002 résultat reporté (Ligne D002) : 15 118,14 €
Total des recettes de fonctionnement cumulées : **401 566,14 €**

Dépenses Investissement :

Total des dépenses d'investissement : 299 424,14 €
Résultat reporté (ligne D001) : 461 537,26€
Total des dépenses d'investissement cumulées : **760 961,40 €**

Recettes Investissement 2023 :

Total des recettes d'investissement (hors compte 1068): 299 424,14 €
Affectation au compte 1068 : 461 537,26 €

Total des recettes d'investissement cumulées : **760 961,40 €**

Après délibération le conseil municipal vote le Budget Primitif 2023 à la majorité.

Vote 11 voix « pour » des membres présents et ayant donné pouvoir.

Travaux d'engagement avec PROBINORD

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'engagement pris avec PROBINORD concernant le paiement pour les travaux d'arasement des bas-côtés à Hattonville.

Initialement, ces travaux devaient être effectués par une autre société qui n'a pas pu intervenir dans les délais.

Ces travaux d'arasement ont bénéficié de la subvention du contrat triennal du département (70%).

Après avoir demandé un état des lieux à PROBINORD, un devis a été établi.

La facture se présente ainsi :

Montant HT : 19 946.00 €
Montant TVA (20.00%) : 3 989.20 €
Montant TTC : 23 935.20 €

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Vote : 11 voix « pour » des membres présents et ayant donné pouvoir.

Rénovation de l'éclairage public de la commune

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, de déposer un dossier de subvention « fond vert » pour le projet de rénovation de l'éclairage public sur le hameau d'Erainville et le bourg par des lanternes par LEDS. Afin d'évaluer la possibilité de réaliser ou non ces travaux.

Ces travaux permettraient de diminuer les pollutions lumineuses, et ainsi de réaliser des économies d'énergie.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Vote 11 voix « pour » des membres présents et ayant donné pouvoir.

Création de deux réserves incendie

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de subvention « fond vert » pour le projet de la création de deux réserves incendie sur les hameaux de Souplainville et d'Erainville .
Afin d'évaluer la possibilité de réaliser ou non ces travaux.

Monsieur BLIN demande où seront situées les réserves incendie.

Monsieur le Maire indique qu'une étude est faite pour déterminer l'emplacement.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Vote 11 voix « pour » des membres présents et ayant donné pouvoir.

Enfouissement des réseaux au hameau d'Hattonville

Monsieur Charron informe le conseil municipal du projet pour d'enfouissement des réseaux au hameau d'Hattonville.

Après avoir demandé une présentation de l'étude prévisionnelle réalisée par la DGFIP, le plan de financement de ce projet prévisionnel se présente ainsi :

Un accord a été fait pour des subventions par SEY78 et la prise en charge par ENEDIS du déplacement du transformateur et de l'enfouissement de la ligne HTA .

Le contrat départemental TRIENAL 2020/2022 a été accordé.

Le coût total des travaux est estimé à :

Montant HT : 190 843, 77 €

Montant TTC : 229 012,52 €

Subvention 117 704,16 €

Reste à charge pour la commune

Montant HT : 73 139, 61€

Monsieur BLIN demande où sera installé le transformateur dans le hameau d'Hattonville.

Monsieur CHARRON indique que le transformateur sera installé près de la borne à déchets verts conformément à l'étude réalisée par ENEDIS.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Vote 11 «voix» pour des membres présents et ayant donné pouvoir.

Montant de la prise en charge du transport vers Saint-Arnoult- en-Yvelines et de la carte Imagine'R rentrée scolaire 2023-2024.

Monsieur le Maire indique que la commune maintient la prise en charge initiale pour l'année 2023-2024 de 50€ par enfant fréquentant le transport vers le collège de Saint Arnoult en Yvelines et le Lycée de Rambouillet pour les plus de 11 ans.

Il propose de maintenir également une participation d'un montant de 100€ aux élèves (lycéens et collégiens) de la commune ainsi qu'aux étudiants des filières professionnelles pour la carte Imagine'R rentrée scolaire 2023-2024.

Monsieur FAMEL fait un résumé des réunions transports : les lignes couvrant Allainville se déroulent sans incident.

Madame PENDINO suggère que le passage du bus du SIVOS passe sur le hameau d'Hattonville.

Monsieur CHARRON informe que le SIVOS va être contacté afin de demander que le passage du bus soit fait sur tous les hameaux dans lesquels il y a des enfants scolarisés au SIVOS afin d'assurer un service public identique pour tous.

A l'issus de ces échanges, cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Vote 11 voix « pour » des membres présents et ayant donné pouvoir.

Rapport Annuel sur l'Article du Syndicat Intercommunal de Transport de la Région de Dourdan année 2022.

Monsieur le Maire, communique le rapport annuel d'activité du syndicat intercommunal de Transports de la Région de Dourdan au conseil municipal.

CONSIDERANT qu'il convient de prendre acte du rapport d'activité 2022, établi par le président du Syndicat Intercommunal de Transport d'activité de la région de Dourdan et des extraits des comptes administratifs

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Vote 11 voix « pour » des membres présents et ayant donné pouvoir.

Plan de formation 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un projet de plan de formation pour l'année 2023 sera adressé au Comité Technique du CIG pour approbation.

Présenté comme suit :

- Les bases des finances publiques locales
- Les règles d'élaboration et d'exécution du budget de la collectivité
- Les fondamentaux du plan local d'urbanisme (PLU)
- Les obligations règlementaires liées au port des équipements de protection individuelle et collective

Différents élus souhaiteraient avoir un plan de formation pour les élus.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Vote 11 voix « pour » des membres présents et ayant donné pouvoir.

Modification du règlement de la salle polyvalente et création d'une annexe

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la salle polyvalente étant de plus en plus sollicitée pour une journée par des administrés pour des événements particuliers, il devient nécessaire d'inclure dans le règlement intérieur un nouveau tarif.

Aussi, il est proposé à l'assemblée de les fixer de la manière suivante :

Tarifs par jour de location	Créneaux horaires	Tarifs
Samedi, dimanche, (jour férié et veille de jour férié)	9h-18h	Allainvillois : 150 € Extérieur : 250€
Cérémonie funèbre	9h-18h	Allainvillois : 50 €

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un état des lieux qui sera annexé au règlement de la salle polyvalente.

Monsieur FAMEL indique voter contre, la location de la salle pourrait être offerte aux Allainvillois concernant les cérémonies funèbres.

Monsieur le Maire estime ce montant pour le coût du nettoyage et de l'électricité de la salle.

Cette proposition est approuvée.

Vote : 10 voix « pour » et 1 voix « contre » des membres présents et ayant donné pouvoir.

Numérisation de l'Etat-civil

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de numérisation des actes d'état-civil.

Ce projet civil permettrait :

- la conservation des registres d'état civil de la commune (ceux-ci, fragiles, ne seront plus manipulés, photocopiés),
- l'amélioration du service rendu aux usagers en facilitant la délivrance des actes (sur place en mairie, une rapidité d'exécution de la demande, un document avec un visuel de meilleure qualité),
- un accès facilité aux registres d'état civil pour les services des archives communales,

Il convient de procéder à la numérisation des actes de 1905 à 2009 (après 2009, les actes sont déjà numérisés sur Berger Levrault). Cela représente 850 actes et mentions entre les années 1905 et 2009.

Monsieur le Maire propose deux prestataires au conseil municipal.

- Adic (sedi) a fait une proposition pour un montant de 1 031,0 € HT 1 237.0 € TTC auquel il convient d'ajouter la prestation d'intégration des actes numérisés dans le logiciel Berger Levrault pour un montant de 480€ TTC.

Budget total avec ADIC et Berger Levrault : 1 717 € TTC

- Infoscribe a fait une proposition pour un montant de 900 € HT 1080 € TTC auquel il convient d'ajouter à la prestation l'intégration des actes numérisés dans le logiciel Berger Levrault pour un montant de 480€ TTC.

Budget total avec Infoscribe et Berger Levrault : 1 560€ TTC

Cette proposition est approuvée à l'unanimité et l'entreprise « INFOSCRIBE » est retenue pour effectuer la numérisation des actes d'état civil, autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.

Vote 11 voix « pour » des membres présents et ayant donné pouvoir.

QUESTION DIVERSES

- Dossier TDF :

Monsieur Xavier Charron informe que le projet TDF avec l'installation d'une antenne réseaux le long de la nationale, derrière l'autoroute, sur un terrain que Vinci a rétrocédé gratuitement à la commune a été refusé par le service urbanisme de la CART. Néanmoins, il s'agit d'une non-conformité mineure qui n'empêchera pas l'édification de cette antenne.

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 21h20

Gilles QUINTON, le Maire

